

Madame l'inspectrice d'Académie

Mesdames et messieurs les membres de la capd,

Cette instance doit examiner différents avis qui pourraient améliorer le quotidien de nos collègues. Aussi est elle très attendue pour nombre d'entre eux.

En effet les aménagements de poste, les exeat, les demandes de disponibilités, ou l'accès à la hors classe sont autant d'éléments qui pourraient donner un souffle nouveau à des enseignants qui aimeraient respirer plus profondément.

Tout d'abord nous évoquerons les 36 personnes qui souhaitent un aménagement de leur poste. Nous ne sommes pas médecin et par conséquent nous nous rangerons à l'avis porté. Toutefois nous ne pouvons passer sous silence la lourdeur du quotidien d'un maître ou d'une maîtresse d'école. Ici pas d'inter-cour pour souffler deux minutes, pas de trous dans l'emploi du temps afin de prendre un bol d'oxygène ou un café. Pour ce dernier il sera d'ailleurs pris en cour de récréation si l'on est de service car évidemment pas de vie scolaire non plus. Pas que nous jalouions nos collègues du second degré mais sans doute que nous les envions un peu. A une époque où le désir de mettre les écoles sous tutelle des collèges se fait de plus en plus pressant il serait temps que l'on s'interroge sur la différence de traitement (dans tous les sens du terme) entre le premier et second degré.

C'est pour cela que nous espérons que la demande de nos collègues sera entendue. Car seuls ceux qui la vivent connaissent la fatigue d'une journée de classe.

Ensuite c'est d'un vent de liberté dont rêvent certains enseignants sur lesquels nous nous attarderons. Pour les uns c'est un aller simple vers une département espéré, pour les autres c'est une année loin de la DSDEN du 77 qui est envisagée.

Pour ses derniers c'est parfois l'envie de vivre autre chose, un voyage, une expérience professionnelle différente en vue d'une reconversion, ou non... Seulement c'est aussi souvent le dernier recours suite à un détachement refusé ou une mutation infructueuse sans avoir un conjoint légitimant un exeat. Chaque année nous sommes sollicités par de jeunes enseignants qui aimeraient vivre une année d'enseignement loin de nos frontières. Cette année nous citerons Marine et Camille par exemple. Pour elles la réponse fut la même et pourrait d'une manière un peu caricaturale se réduire à : votre projet est très intéressant mais vous êtes trop jeunes. Jeunes, évidemment. Car c'est souvent en début de carrière que l'on n'hésite pas à se lancer dans de tels projets. Les voyages forment la jeunesse mais chez nous la jeunesse empêche de voyager. Beaucoup moins facile de partir une année complète lorsque cette fois la vie de famille est installée et que le prêt immobilier attend ses échéances. Alors certains, dont la motivation force l'admiration iront jusqu'à démissionner et passeront à nouveau le concours ou, pourquoi pas, deviendront contractuels. Quel gâchis !

Ceci nous amène directement à l'attente fébrile des 110 collègues qui espèrent un exeat. Comme eux nous attendons impatiemment de voir si cette année, l'étreinte de notre administration va se relâcher un peu. Car certains d'entre eux espèrent ce sésame depuis quelques années. Même si l'interminable attente d'un ineat qui ne viendra peut-être pas reste l'objet d'une inquiétude quotidienne. Mais heureusement la nouvelle loi sur la fonction publique va là aussi permettre de belles perspectives. En effet bientôt quelle aubaine, plus personne ne pourra se plaindre de l'immobilité des enseignants. Il suffira d'aller chercher un contrat dans le département désiré.

Ce gouvernement aura tellement fait en faveur des enseignants. Il suffit de soulever un problème pour qu'une solution soit trouvée. Il y aura peut-être quelques dommages collatéraux pour ceux qui

espéraient obtenir un prêt ou envisageait une carrière complète sans se soucier des périodes de chômage. Vous vouliez de la mobilité, vous risquez d'en avoir !

Mais pour ceux qui pourront aller au bout alors ce sera la hors-classe. Celle qui faisaient rêver et que nos aînés espéraient tant au niveau financier que comme une certaine consécration pour autant d'années au service des élèves devient tout doucement le passage obligé d'une carrière complète.

Toutefois nous restons interrogatifs devant un certain nombre d'avis. Comment expliquer à un collègue qui, durant toute sa carrière a été noté. Qu'au profit de ses diverses inspections il est parvenu à la quasi excellence soit une note de 19,5 /20. Mais voilà l'inflation fait que le 19,5 ne vaut plus qu'un avis satisfaisant.

De même nous serons attentifs à la manière dont l'avis final a été validé. Quels furent les critères de départages ? Les 11 items évalués ont-ils la même valeur comme l'an dernier ou certains sont-ils devenus prépondérants ?

Cela étant dit lorsque nous regardons nos voisins et qu'en plus notre gouvernement s'attaque à notre régime de retraite, puisque nous partons avec des pensions dispenseuses, alors notre naturel un peu râleur surgit à nouveau.

Le compte n'y est pas et cette fois ce ne sont pas quelques dizaines d'euros qui permettront de conserver le taux de remplacement tant l'écart qui pourraient se faire en installant un régime unique de retraite nous sera défavorable.

Les enseignants français méritent un salaire digne des responsabilités qui leur incombent et de leur investissement professionnel.